

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Mme ECHEVERRIA, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

**ABSENTS OU EXCUSÉS** : Mmes BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY ; KORDIAN

**POUVOIRS** : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à Mme ECHEVERRIA ; M. ETCHEVERRY à M. CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ///

### O/J N° 1 – CONSTATATION DE L'ABSENCE DE QUORUM

Le Conseil d'Administration, réuni sur convocation du 1<sup>er</sup> octobre 2024, délibérant sous la présidence de Monsieur Antton Curutcharry,

Vu le nombre de présents (6) à la réunion du Conseil d'Administration du mardi 8 octobre 2024 qui s'est tenu au Conservatoire Maurice Ravel de Bayonne à 14h00,

Vu l'article 09 des statuts de la Régie Autonome du CRR Maurice Ravel relatif aux conditions de validité des séances du Conseil d'Administration, précisant notamment que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque plus de la moitié des membres est présente,

Considérant que le quorum n'est pas atteint,

Déclare que la séance n'a pu se tenir et se tiendra à une date ultérieure.

DONT ACTE

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY

